

INSCRIPTION AUX CONCOURS DOUANE POURQUOI LES AGENTS S'AUTO-CENSURENT

MANQUE DE TEMPS, SCOLARITÉ TROP LONGUE, ÉPREUVES INADAPTÉES, DOUTES SUR LES CAPACITÉS : LA LISTE DES RAISONS QUI LIMITENT L'INSCRIPTION DES DOUANIERS AUX CONCOURS ET EXAMENS EST LONGUE. CETTE ENQUÊTE RÉALISÉE PAR LA CFDT SUR LES FREINS À L'INSCRIPTION AUX CONCOURS ET EXAMENS PERMET D'ALLER PLUS LOIN QUE LES TRADITIONNELS RATIOS INSCRITS/ PRÉSENTS/ADMIS ET D'AVOIR DES PISTES SUR CE QUI POURRAIT ÊTRE AMÉLIORÉ.

De nombreux agents ne s'inscrivent pas aux concours et examens professionnels en Douane.

Les documents fournis par la Direction sur les concours se résument généralement à des ratios inscrits/présents/admis.

Or, pour la CFDT, cela occulte complètement les problèmes d'auto-censure des agents.

La CFDT souhaite donc comprendre quels sont les freins qui expliquent que de nombreux agents ne s'inscrivent pas aux concours et examens professionnels.

Cette enquête nous donne la possibilité de porter la parole des agents au plus près de leur réalité quotidienne afin de faire modifier significativement les règles de nos concours (mobilité contrainte, nature des épreuves, prise en compte de l'expérience professionnelle ...)

POUR RAPPEL

Sseuls les agents de catégorie B sont susceptibles de s'inscrire à deux concours ou examens : l'un pour accéder au grade supérieur, l'autre à la catégorie supérieure. Ainsi, un agent peut être éligible pour le concours d'accès au grade supérieur, tandis qu'il ne s'est pas inscrit au concours d'accès à la catégorie supérieure pour d'autres raisons (scolarité, manque de temps...).

Cette enquête a été réalisée par la CFDT du 14 septembre au 29 octobre 2022, auprès des agents en poste en Douane.

761 agents ont répondu à l'enquête :

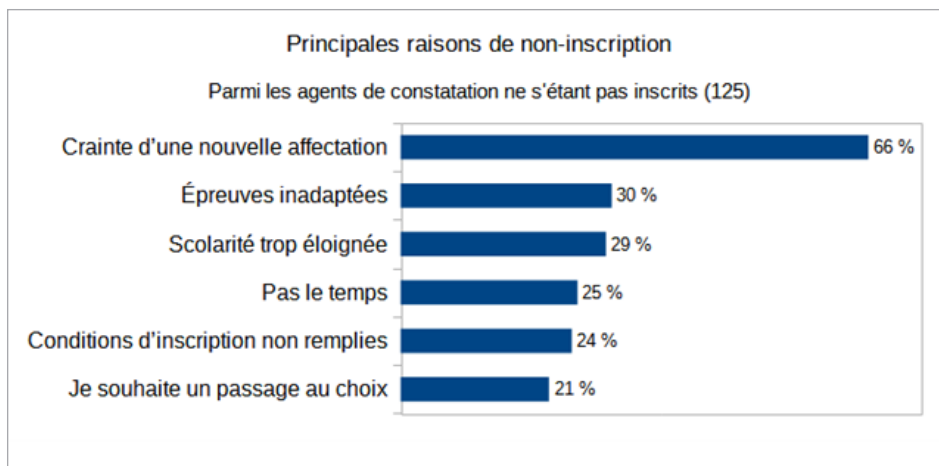
- 28% d'agents C ou assimilés (214),
- 58% d'agents B ou assimilés (442),
- 14% d'agents A ou assimilés (105).

Au total, il y a 42% de femmes et 58% d'hommes parmi les répondants.



AGENTS DE CONSTATATION

58% des répondants de catégorie C déclarent s'être inscrits à un concours ou examen professionnel. Pour ceux qui ne s'inscrivent pas, 24% ne remplissent pas encore les conditions d'inscription.



Le frein le plus fréquemment évoqué pour expliquer la non-inscription concerne la **crainte d'une nouvelle affectation en cas de réussite au concours (66%)**.

Par ailleurs, **33% des non-inscrits trouvent la scolarité trop longue et/ou trop éloignée du domicile**. Pour les agents avec des enfants ou des parents à charge, ce frein est encore plus important (39% des non-inscrits contre 22% pour ceux sans personne à charge).

Les épreuves sont considérées inadaptées pour 30% des agents de constatation.

Les femmes sont 4 fois plus nombreuses à douter de leurs capacités, puisqu'une femme sur 5 répond penser ne pas avoir les capacités pour réussir le concours ou l'examen professionnel (contre seulement 5% des hommes).

« Le fait de ne pas rester dans la même brigade et devoir tout recommencer depuis le début »

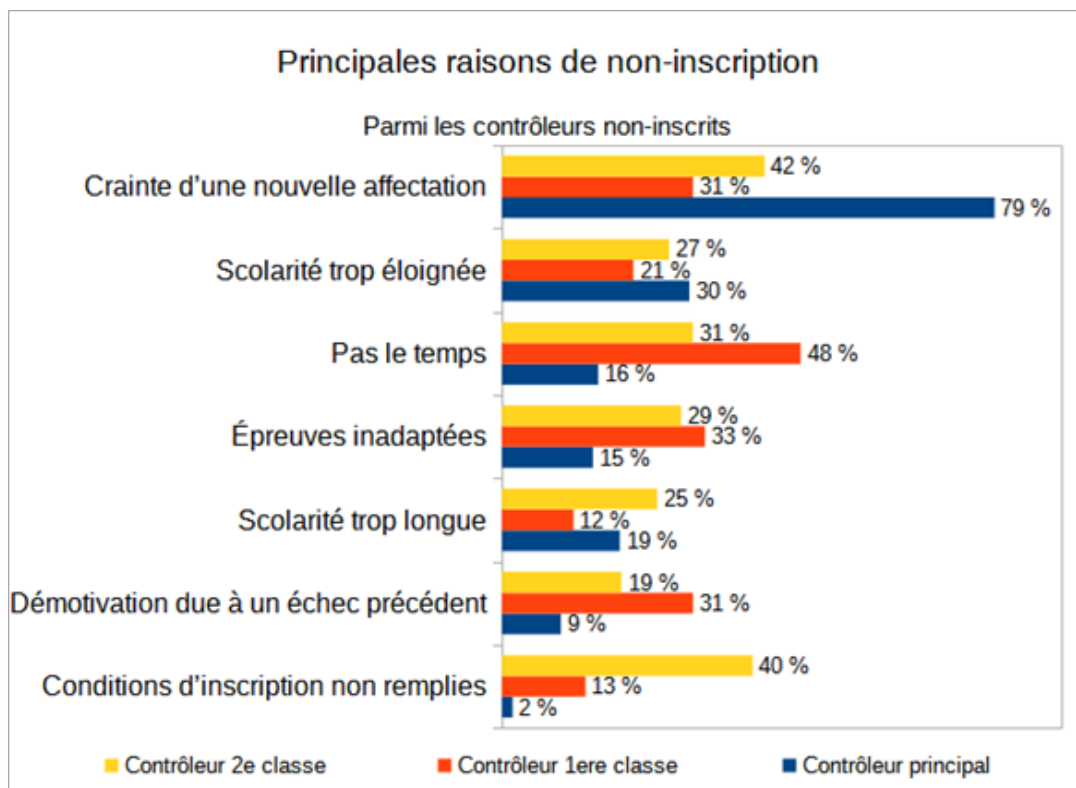
« Trop de responsabilités au vu de la faible différence de salaire »

« Difficile de gérer le chien pendant la scolarité et aucune envie d'avoir une nouvelle affectation en sortie d'école pour exercer les mêmes fonctions. »



AGENTS DE CATÉGORIE B (CONTRÔLEURS, TECHNICIENS ET PERSONNEL NAVIGANT)

50% des agents B ayant répondu à cette enquête se sont inscrits à un concours ou examen en 2022. Derrière ce chiffre se trouvent 2 réalités très différentes selon les grades : si 61% des C2 et 62% des C1 se sont inscrits, ils ne sont que 31% parmi les CP. Il semble donc y avoir un frein important pour le passage à la catégorie supérieure.



Pour les C2, c'est la **crainte d'une nouvelle affectation (42%)** et le fait de ne pas encore remplir les conditions d'inscription (40%) qui expliquent le fait de ne pas s'inscrire. Ensuite viennent la scolarité trop éloignée ou trop longue (33%) et le manque de temps (31%).

Pour les C1, c'est le **manque de temps** qui est le plus cité (**48% des C1 non-inscrits**), suivi par l'**inadéquation des épreuves au métier (33%)** et le manque de motivation suite à un échec (31%).

La crainte d'une nouvelle affectation est un frein massif pour les CP non-inscrits puisque ce sont 79% d'entre eux qui la citent.

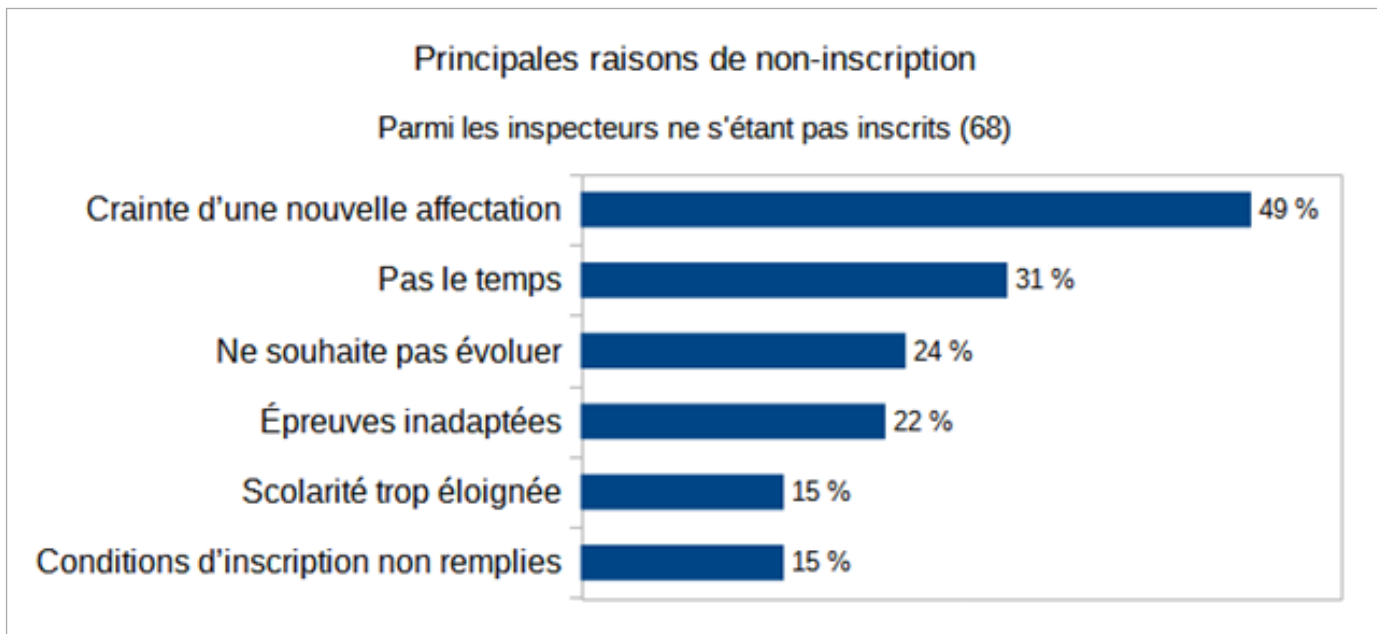
Ensuite, c'est la **scolarité trop longue et éloignée** qui est mise en cause par **34%** des non-inscrits. Au final, parmi les CP, seuls 14% expriment des raisons qui ne sont pas liées à la réussite du concours.

« Très faible taux de réussite...
mobilité subie...
déroulement de carrière
bloquée de B en A... »



INSPECTEURS IR

Peu d'inspecteurs s'inscrivent au concours d'inspecteur principal : ils ne sont que 14% à s'être inscrits.



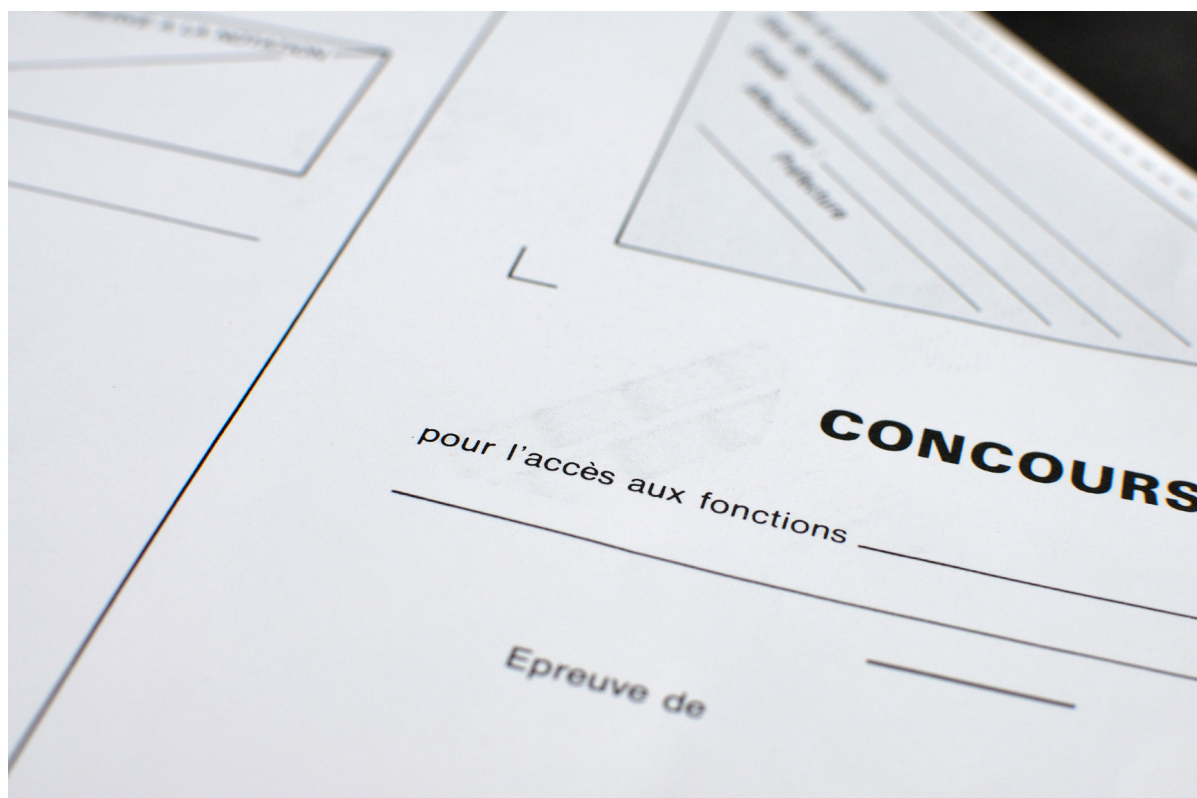
Parmi les inspecteurs, c'est la **crainte d'une nouvelle affectation** qui limite le passage de concours (**49% des non-inscrits**). Ce frein est **presque deux fois plus important pour les agents ayant des enfants ou des parents à charge** (60% contre 31% pour les agents vivant seuls ou en couple), limitant l'égalité professionnelle.

Le **manque de temps** est également incriminé par près d'un tiers d'entre eux.

Particularité des inspecteurs : ils sont près d'un **quart à ne pas souhaiter évoluer vers un poste d'IP**, celui-ci n'étant pas assez attractif (contenu du poste, rémunération...).

Enfin, les **épreuves sont considérées inadaptées** (22%).

« Devoir faire déménager sa famille »
« Peu de postes m'intéressent au sein de la carrière cadre supérieur »
« Le concours interne d'IP est surtout une cooptation, et est donc peu lié aux capacités des candidats »



PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Plus de la moitié des agents inscrits à un concours ou examen se sont également inscrits à la préparation.

Pour la moitié de ceux qui ne se sont pas inscrits à une préparation, c'est le **manque de temps** qui est une nouvelle fois mis en cause (53%).

L'**absence de vraie préparation interne à la Douane**, et le recours à une **formation IGPDE, peu adaptée et financée par les agents eux-mêmes** est également un frein.

« La préparation proposée par l'IGPDE est non seulement payante, mais elle est chère pour la qualité proposée »

« Lorsque vous suivez les formations de l'IGPDE vous faites des devoirs à tour de bras et ne recevez l'ensemble des devoirs corrigés que le 1er janvier pour un concours le 10 janvier. Donc trop tard. »

PRÉSENTATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Pour les concours ayant déjà eu lieu au moment de l'enquête, les répondants sont 25% à déclarer ne pas s'être présentés au concours ou à l'examen.

Un **tiers des agents ne s'étant pas présentés explique avoir manqué de temps** pour préparer le concours ou examen.

Pour 30%, c'est dû à un **manque de motivation**.

Par ailleurs, les commentaires spontanés permettent d'identifier des freins liés au **lieu du concours** ou au **coût du concours** (frais non pris en charge par l'administration).

« Le centre de concours était organisé dans une commune très éloignée et sans accès possible par le train »

« ... coût financier non pris en charge par l'administration (déplacement, logement) »

« Peu de places disponibles et déplacement à Tourcoing trop contraignant pour un oral »

QUELLES PISTES POUR LEVER LES FREINS ?

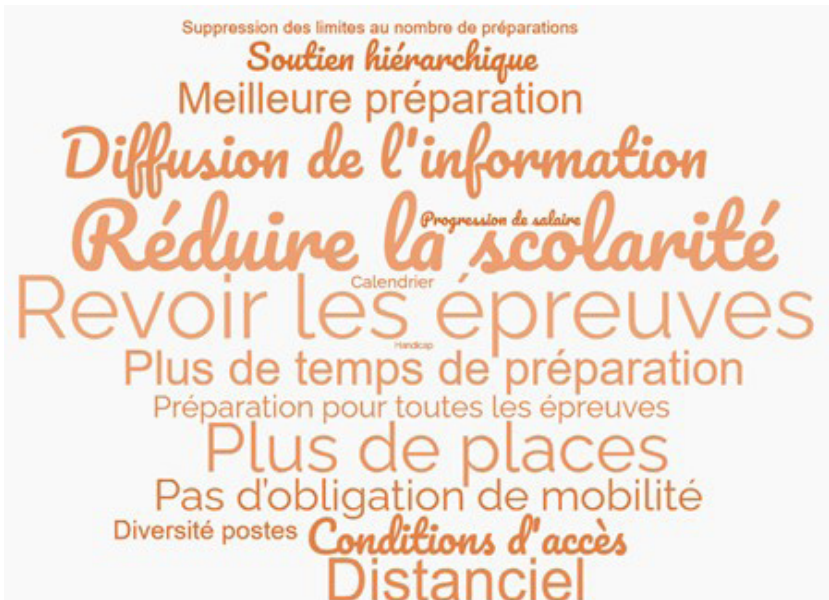
« Pour les concours, la mobilité obligatoire sous-jacente loin de la région d'origine chèrement acquise au gré des années est le frein principal. »

« Nous n'avons plus aucune formation professionnelle en présentiel ou elles ne nous sont pas accordées lorsqu'on les demande »

La principale piste évoquée pour lever les freins concerne la **mobilité suite à l'obtention d'un concours ou examen** (26% des agents s'étant exprimés). Les agents souhaitent pouvoir être affectés sur leur résidence en cas de réussite au concours ou examen.

Pour 18% des agents, il faudrait augmenter le **nombre de places offertes** au concours. Le faible nombre de places décourage les agents à s'inscrire.

La **préparation** est un domaine dans lequel les agents estiment qu'il devrait y avoir des améliorations (18%) : préparation adaptée à chaque examen et concours, avec plus de distanciel, offerte en interne.



LES REVENDICATIONS CFDT

La **mobilité**, si souvent chantée par l'Administration comme "l'alpha et l'oméga" et la règle incontournable pour une promotion, est une notion clairement dépassée, et cela dans tous les corps, que ce soit en cat C mais aussi en B en A et chez les cadres sup.

Pour remédier en partie à cette difficulté la CFDT demande :

- Que les **attributions des postes** se fassent **dès l'entrée en formation initiale** et non à la sortie.
- Que la **mobilité liée à l'examen professionnel de B en A** soit **circonscrite à une mobilité fonctionnelle** au sein de la circonscription.
- Que le **volume de promotions** pour l'examen professionnel de C en B soit relevé.
- Pour la sélection IP, les épreuves doivent être revues et une cellule RH spécifique doit être créée pour limiter les mobilités et prendre en compte la vie familiale des lauréats.

Sur l'**organisation des concours**, il faut absolument éviter la période de rentrée scolaire.

Les agents s'interrogent sur la possibilité d'avoir des **concours professionnels de changement de grade** au sein de la catégorie C (comme au sein de la catégorie B), cette réflexion doit être effectivement menée.

Enfin, les **épreuves des concours internes** doivent être revues pour **donner plus de place à la carrière** des agents et à leur **expérience de terrain**.

**NOUS REMERCIONS
TOUS LES PARTICIPANTS
À CETTE ENQUÊTE**

